

3XPERT
Société par actions simplifiée au capital de 276 700 euros
Siège social : 19, Rue du Connétable
60500 CHANTILLY
824 607 543 RCS COMPIEGNE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 30 JUIN 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX,

Le 30 juin,

A 17 heures,

Au siège social situé 19, Rue du Connétable – 60500 CHANTILLY,

La société TGX, Société par Actions Simplifiée au capital de 100 euros, ayant son siège social 9, Avenue Marcel Perrin - 95540 MERY SUR OISE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PONTOISE sous le numéro 898 526 215, représentée par Monsieur Thomas GRANSARD en sa qualité de Président,

Associée Unique et Présidente de la société 3XPERT,

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :

- Transfert du siège social et modification corrélative de l'article 4 des statuts intitulé « SIEGE SOCIAL »,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le présent procès-verbal est signé au moyen d'une signature électronique qui respecte les exigences relatives à une signature électronique avancée prévues par l'article 26 du règlement (UE) n° 910/2014 du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur au sens de l'article R. 227-1-1 du Code de commerce.

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associée Unique décide de transférer le siège social du 19, Rue du Connétable - 60500 CHANTILLY au 9, Avenue de Berteux – 60500 CHANTILLY à compter de ce jour, et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL.

"Le siège social est fixé : **9 Bis, Avenue de Berteux – 60500 CHANTILLY**".

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associée Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

La société **TGX**
Associée Unique et Présidente
Représentée par Monsieur Thomas GRANSARD

Thomas GRANSARD

✓ Certifié par  yousign